



BUREAU COMMUNAUTAIRE

30 mai 2011

COMPTE RENDU DE REUNION

Membres présents

Gérard VOLPATTI, Pascal LEHONGRE, Yves ROCHETTE, Jean-Jacques CHOLET, Cécile CARON, Moïse LEVASSEUR, Jean-Yves HILLION, Christian LE DENMAT, Mauricette PERLY, Marc VANCAEYZEELE, Céline MIRAUX, Marcel BENY, Pascal JOLLY, Guillaume GUIBET.

Membres absents/excusés

André TURC, Jean-Claude MARY, Jean-Luc PIEDNOIR.

★★★★

Rapport B 11 / 05 / 73

Convention de mise à disposition de locaux dans le cadre du transfert du Relais Parents Assistantes Maternelles de Vernon à la CAPE

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- d'accepter le transfert de gestion du RPAM de Vernon de la CAF de l'Eure vers la CAPE, au 1^{er} septembre 2011,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des locaux.

★★★★

Rapport B 11 / 05 / 74

Subvention attribuée à la CAF de l'Eure pour le fonctionnement du Relais Parents Assistantes Maternelles de Vernon

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- d'autoriser le Président à verser la subvention 2011 à la CAF de l'Eure pour le fonctionnement du RPAM de Vernon, pour un montant de 21 832 €,
- de valider et de d'autoriser le Président à signer la convention de financement, jointe au rapport.

Rapport B 11 / 05 / 75

Attribution des subventions 2011 aux associations qui interviennent dans le domaine de l'enfance et la jeunesse

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- d'autoriser le Président à accorder les subventions 2011 aux associations citées ci-dessous :
 - ✓ Espace Laïque Vernonnais,
 - ✓ Association Temps Libre et Jeunesse,
 - ✓ Les Galopins.
- de valider les avenants aux conventions d'objectifs et de financement et d'autoriser le Président à les signer,
- d'autoriser le Président à appliquer les réfections faites par la CAF de l'Eure au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2009.

★ ★ ★ ★

Rapport B 11 / 05 / 76

Installation d'une antenne téléphonique relais Orange / Normandie Parc

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- d'approuver le projet d'installation d'antenne téléphonique d'Orange, sur le Normandie Parc,
- d'approuver et d'autoriser le Président à signer le bail de location avec la société ORANGE.

★ ★ ★ ★

Rapport B 11 / 05 / 77

Travaux d'amélioration du FRPA « La Pommeraie » à Saint-Marcel – Eure Habitat – garantie d'emprunt de la CAPE : 127 600 €(prêt PAM)

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

ARTICLE 1 - La Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **127 600 €uros**, représentant **40 %** d'un emprunt d'un montant de **319 000,00 €uros** que **EURE HABITAT** propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer l'opération suivante :

Travaux d'amélioration du FRPA « La Pommeraie » à Saint Marcel

ARTICLE 2 - Les caractéristiques du prêt **PAM** consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- ↳ Montant du prêt : 319 000,00 €
- ↳ Durée totale du prêt : 20 ans
- ↳ Échéances : annuelles
- ↳ Différé d'amortissement : 0 an
- ↳ Index : Livret A
- ↳ Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60pdb
- ↳ taux annuel de progressivité : de 0 % à 0,5 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A).
- ↳ Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

ARTICLE 3 - La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par EURE HABITAT, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à EURE HABITAT pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaire à ce règlement.

ARTICLE 4 - Le Bureau Communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 - Le Bureau communautaire autorise le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

★★★★

Rapport B 11 / 05 / 78

Avenant à la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage de la CAPE à la ville de Vernon, pour la réalisation d'équipements dans le cadre du projet ANRU

Ce rapport est adopté à l'unanimité
Il est décidé:

- d'approuver les termes du projet d'avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la CAPE à la Ville de Vernon,
- d'autoriser le Président à signer cet avenant ainsi que tous les documents y afférant.

★★★★

Rapport B 11 / 05 / 79

Réforme de biens – flotte automobile

Ce rapport est adopté à l'unanimité
Il est décidé:

- d'autoriser le Président à signer les certificats de cession pour destruction des véhicules suivants :

Véhicules	Immatriculation	Energie	Puis.	1ère mise en service	Kms à ce jour
Peugeot J5	4650 TL 27	ES	10	23/04/1990	159 970
Renault 5	646 TJ 27	ES	4	21/11/1989	214 000

★★★★

Rapport B 11 / 05 / 80

Extension hôtel d'entreprises du Normandie Parc – raccordement électrique – convention avec le SIEGE

Dans le cadre de la desserte de parcelle(s), il convient de réaliser l'extension du réseau de distribution d'énergie électrique ZAC Normandie Parc 2 estimés à 50 000 € TTC.

Le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE) est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au titre de ses missions statutaires.

Les conditions financières sont les suivantes :

La longueur étant supérieure à 10 m et/ou d'une puissance supérieure à 36 KVa, la part communale s'élève à 60 % du coût réel H.T. des travaux et est estimée à :

$$P = 41\,806,02 \text{ HT} \times 60 \% = \mathbf{25\,083,61 \text{ €}}$$

Etant entendu qu'elle est due à la clôture de l'opération et sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE.

Ce rapport est adopté à l'unanimité
Il est décidé:

- d'adopter le projet présenté par le SIEGE,
Les prévisions de dépenses correspondantes seront inscrites au budget, au compte 20415.

★★★★

Rapport B 11 / 05 / 81

Gestion des effectifs – création d'un poste d'Educateur de jeunes enfants

Ce rapport est adopté à l'unanimité
Il est décidé:

- de créer un **poste d'Educatrice de jeunes enfants.**

Dans l'éventualité d'un recours à un agent contractuel, la rémunération de celui-ci se ferait en référence à l'échelle d'éducatrice de jeunes enfants, à un échelon correspondant à l'expérience de l'intéressé(e), et dans les limites des crédits ouverts (12 600 € pour 2011 à compter du 1^{er} août et 30 240 € annuels pour 2012).

★★★★

Rapport B 11 / 05 / 82

Convention de mise à disposition de personnel

Ce rapport est adopté à l'unanimité
Il est décidé:

- de valider le projet de convention relatif à la mise à disposition de personnel au profit de la ville de Gasny,
- d'autoriser le Président à signer cette convention.

★★★★

Rapport B 11 / 05 / 83

Marché n° 2011/005 « Marché d'exploitation de chauffage des bâtiments de l'intercommunalité » - Autorisation de signature du marché

Ce rapport est adopté à l'unanimité
Il est décidé:

- d'autoriser le Président à signer le marché n° 2011/005 "Marché d'exploitation de chauffage des bâtiments communautaires » avec la société IDEX (solution variante) pour un montant forfaitaire annuel de 277 569,08 € HT soit 331 395,42 € TTC, soit pour une durée totale du marché (6 ans) de 1 665 414,48 € HT, soit 1 988 372,52 € TTC.

★★★★

Rapport B 11 / 05 / 84

Marché n° 2010/006 « Fourniture et installation de matériels informatiques pour les services de la CAPE » - Avenant n° 3

Ce rapport est adopté à l'unanimité
Il est décidé:

- d'approuver le projet d'avenant n° 3 relatif à l'ajout dans le bordereau des prix unitaires, d'un ordinateur fixe de grande capacité, dans le cadre du marché « Fourniture et installation de matériels informatiques pour les services de la CAPE »,
- d'autoriser le Président à signer cet avenant avec la société RISP, titulaire du marché.

Rapport B 11 / 05 / 85

Marché n° 2008/005 « Exploitation de services de transports scolaires sur le territoire de la CAPE » - Lot n° 1 - Avenant n° 5

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- d'approuver le projet d'avenant n° 5 relatif à une modification de circuits, dans le cadre du marché «Exploitation de services de transports scolaires sur le territoire de la CAPE » - lot n° 1,
- d'autoriser le Président à signer cet avenant avec la société TVS, titulaire du marché.

★★★★

Rapport B 11 / 05 / 86

Marché n° 2008/005 « Exploitation de services de transports scolaires sur le territoire de la CAPE » - Lot n° 3 - Avenant n° 6

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- d'approuver le projet d'avenant n° 6 joint en annexe, relatif :
 - ✓ au passage d'un véhicule de 73 places à un véhicule de 55 places sur l'un des deux circuits de primaires et maternelles de Pacy-sur-Eure, en raison d'une diminution du nombre d'effectif inscrit sur ces circuits,
 - ✓ à la suppression de circuit S21A1, S21A4, S21R4, S21R1 (effectif devenu nul au cours de l'année).
- d'autoriser le Président à signer cet avenant avec la société TVS, titulaire du marché.

★★★★

Rapport B 11 / 05 / 87

Marché n° 2009/037 « Diagnostic des installations d'assainissement non collectif de la CAPE » - Avenant n° 3

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- d'approuver le projet d'avenant n° 3 joint en annexe, qui prévoit de :
 - ✓ régulariser les délais d'exécution de la Tranche Ferme,
 - ✓ mettre en cohérence le contenu des prix entre les clauses du CCAP et le bordereau des prix unitaires,
 - ✓ modifier les conditions d'établissement des factures,
 - ✓ remplacer le logiciel SAGA prévu initialement au marché servant à la restitution des rapports de visite par un logiciel mieux adapté aux attentes et aux besoins du SPANC.
- d'autoriser le Président à signer cet avenant avec la société CONCEPT ENVIRONNEMENT, titulaire du marché.

Rapport B 11 / 05 / 88

Réduction titres eau et assainissement après facturation (4_2011)

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- d'accepter les demandes de dégrèvement détaillées ci-dessous,
- d'autoriser le Président à émettre les titres correspondants.

★★★★

Rapport B 11 / 05 / 89

Réduction titres assainissement après facturation (5_2011)

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- d'accepter les demandes de dégrèvement détaillées ci-dessous,
- de donner les instructions au délégataire de l'eau potable en charge du recouvrement.

Commune	N° Abonné	Origine de la demande	Consommation normale	Consommation relevée	Commentaires du service instructeur	Recevabilité de la demande suivant règles en vigueur	Responsabilité du service	Impact sur le réseau d'assainissement		Décision du Bureau Communautaire	
								Raccordement au réseau	Rejet de la fuite dans le réseau	Eau potable	Assainissement
VERNON	01215W	FACT SECOND SEMESTRE 2010	19	198	FUITE TUYAUTERIE SALLE DE BAIN - JUSTIF OK	OUI	NON	OUI	NON	160	179
ST MARCEL	3356	FACT PREMIER SEMESTRE 2011	52	222	FUITE APRES COMPTEUR SUR CANALISATION ENTERREE - JUSTIF OK	OUI	NON	OUI	NON	118	170
ST MARCEL	28188P	FACT SECOND SEMESTRE 2010	50	140	FUITE COLONNE REMPLISSAGE WC - JUSTIF OK	OUI	NON	OUI	OUI	40	40
FONTAINES SS JOUY	23211E	FACT PREMIER SEMESTRE 2011	48	480	FUITE SOUS FONDATION MAISON - JUSTIF OK	OUI	NON	NON		384	sans objet
BUEIL	26701Y	FACT PREMIER SEMESTRE 2011	20	175	FUITE SUR GROUPE SECURITE CUMULUS - JUSTIF OK	OUI	NON	OUI	OUI	135	135
CAILLOUET	27214F	FACT PREMIER SEMESTRE 2011	70	162	FUITE ROBINET JARDIN CACHE PAR HAIE	OUI	NON	NON		22	sans objet

Commune	N° Abonné	Origine de la demande	Consommation normale	Consommation relevée	Commentaires du service instructeur	Rejet de la fuite dans le réseau	Décision du Bureau Communautaire	
							Eau potable	Assainissement
PACY	2 005 804	FACT PREMIER SEMESTRE 2011	235	623	FUITE SOUS TERRE DU A UN ARBRE - JUSTIF VEOLIA OK	NON		388
PACY	02102201	FACT PREMIER SEMESTRE 2011	204	1 024	FUITE EAU REGARD COMPTEUR - JUSTIF VEOLIA OK	NON		820
PACY	02115901	FACT PREMIER SEMESTRE 2011	81	199	FUITE RA GENERAL DU COMPTEUR - JUSTIF VEOLIA OK	NON		118
PACY	021199501	FACT PREMIER SEMESTRE 2011	228	1 603	FUITE RACCORD ET JOINTS APRES COMPTEUR - JUSTIF VEOLIA OK	NON		1 375
ST AQUILIN	02008301	FACT PREMIER SEMESTRE 2011	200	674	FUITE ROBINET EXT NON DETECTABLE ECOULEMENT EN TERRE - JUSTIF VEOLIA OK	NON		474
PACY	02023501	FACT PREMIER SEMESTRE 2011	38	122	FUITE JOINTS DANS REGARD APRES COMPTEUR JUSTIF VEOLIA OK	NON		84
PACY	02014305	FACT PREMIER SEMESTRE 2011	101	1 923	FUITE RA NON VISIBLE - JUSTIF VEOLIA OK	NON		1 822
ST AQUILIN	02025401	FACT PREMIER SEMESTRE 2011	62	162	FUITE ALIMENTATION DU ROBINET JARDIN - JUSTIF VEOLIA OK	NON		100
PACY	02060801	FACT PREMIER SEMESTRE 2011	40	219	FUITE APRES COMPTEUR DANS REGARD - JUSTIF VEOLIA OK	NON		179

★★★★

Rapport B 11 / 05 / 90

Règlement intérieur des accueils de loisirs communautaires

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- d'approuver les règlements intérieurs des accueils de loisirs suivants :
 - ✓ ALSH des Tourelles de Vernon,
 - ✓ ALSH des Boutardes de Vernon,
 - ✓ ALSH du Moulin à St Marcel,
 - ✓ ALSH de Pacy sur Eure,
 - ✓ ALSH de Jouy sur Eure,
 - ✓ ALSH de la Chapelle Réanville,
 - ✓ ALSH de Saint Just,
 - ✓ ALSH de Gasny.

★★★★

Rapport B 11 / 05 / 91

Convention de transport scolaire entre la CAPE et la Communauté de Communes Epte-Vexin-Seine (CCEVS)

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Il est décidé:

- d'autoriser le Président à signer la convention de transport scolaire avec la CCEVS pour l'année 2011/2012, ainsi que pour les deux années suivantes.

★★★★

Communication C 11 / 05 / 25

Remplacement d'un agent d'accueil-entretien-maintenance au service des sports

Un agent du même grade (adjoint technique de 2^{ème} classe) et à temps complet, assurera le remplacement .

★★★★

Conseil Communautaire du 27 juin 2011

Examen des rapports du Président

Les commissions techniques sont fixées.

L'ensemble des rapports est examiné par le Bureau. Quelques corrections sont apportées. Les rapports définitifs seront adressés aux délégués, début juin 2011.

Le Président,

Gérard VOLPATTI.